

L'ÉDITO

En ce début d'année, l'heure est au bilan et à la projection.

L'année 2025 permet de mesurer concrètement l'engagement de Deux Fleuves Rhône Habitat en faveur du développement de son patrimoine et de l'amélioration durable du cadre de vie. Avec 233 logements construits, 663 logements réhabilités et améliorés et 889 attributions réalisées, l'Office a poursuivi son action pour proposer davantage de logements, plus adaptés et plus performants, notamment sur le plan énergétique.

Améliorer le cadre de vie, c'est aussi encourager des pratiques plus responsables au sein des résidences. L'installation de lombricomposteurs collectifs et le rappel des bons gestes de tri participent à cette démarche en faveur d'un environnement plus durable.

“

2025, une année d'actions à votre service :

- Plus de logements construits et réhabilités
- Un cadre de vie amélioré et plus durable
- Des services modernisés pour faciliter vos démarches

”



EN BREF...

Agir pour un cadre de vie plus durable

Dans le cadre de ses engagements en faveur du développement durable et de l'amélioration du cadre de vie, Deux Fleuves Rhône Habitat accompagne et soutient des initiatives locales visant à encourager des pratiques plus responsables au sein des résidences.

Des lombricomposteurs collectifs à Brignais

En fin d'année, Deux Fleuves Rhône Habitat a installé deux lombricomposteurs collectifs dans les quartiers des Pérouses et de la Compassion en partenariat avec la Ville de Brignais, l'association Eisenia et la MJC.



Ces équipements visent à encourager la réduction des biodéchets et à favoriser des pratiques plus responsables.



Un habitant volontaire assure le rôle d'éco-gardien et accompagne les résidents dans l'utilisation du lombricomposteur (bonnes pratiques, contrôle des apports, entretien).

Cette dynamique s'accompagne d'une modernisation des services. L'espace locataire en ligne et l'application mobile permettent de réaliser vos démarches plus simplement et constituent un véritable gain de temps au quotidien.

Les équipes de Deux Fleuves Rhône Habitat poursuivent leur engagement pour améliorer la qualité de service, en s'appuyant à la fois sur l'action de terrain et de proximité avec des outils plus accessibles.

Guillaume RIO
Directeur général
de Deux Fleuves Rhône Habitat



À LA LOUPE

2025 en quelques chiffres :



233
logements
construits



663
logements
réhabilités et améliorés



889
attributions
de logements



04 74 01 01 00



WWW.RHONEHABITAT.FR



EN ACTIONS

🔧 Toutes vos démarches à portée de main !

Aujourd'hui, près d'un locataire sur deux n'a pas encore créé son espace locataire en ligne. Pourtant, gratuit et sécurisé, cet outil facilite de nombreuses démarches et permet d'accéder, en quelques clics, aux informations essentielles liées à son logement.

Créer son espace en ligne, c'est gagner en autonomie et en simplicité. Depuis un ordinateur ou un smartphone, il est possible de consulter ses documents (avis d'échéance, quittances), suivre ses demandes, mettre à jour ses informations personnelles et accéder à ses échanges avec Deux Fleuves Rhône Habitat, à tout moment.

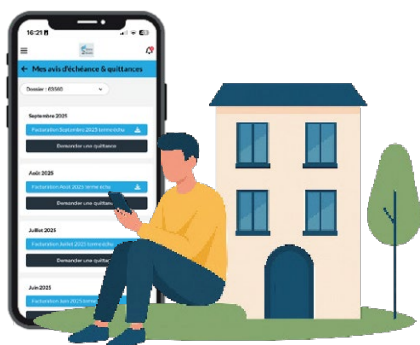
L'application mobile : encore plus simple !

L'application mobile Deux Fleuves Rhône Habitat permet d'accéder à son espace locataire directement depuis son téléphone. Simple et intuitive, elle offre un accès permanent à ses documents et facilite les échanges du quotidien, 24h/24 et 7j/7, sans attente ni déplacement.

Pourquoi créer son espace locataire dès maintenant ?

- 🔧 Un accès sécurisé à ses documents personnels
- 🔧 Des démarches simplifiées, à tout moment
- 🔧 Un stockage des documents centralisé
- 🔧 Un gain de temps au quotidien

Créer son espace locataire et télécharger l'application, c'est choisir une gestion plus simple, plus rapide et plus moderne de son logement.



Téléchargez l'application mobile de l'agence en ligne :

www.rhonehabitat.fr/votre-agence-en-ligne



ou via le QR code



🌿 Tri sélectif : les bons gestes au quotidien

La gestion des déchets s'inscrit pleinement dans le quotidien. Par des gestes simples, chacun et chacune peut contribuer à préserver son cadre de vie.

Bien trier ses déchets permet d'économiser les ressources naturelles et de leur donner une seconde vie.

Voici un rappel pratique pour adopter les bons réflexes, simplement et efficacement.

Le bac jaune : les emballages recyclables

Dans le bac jaune, sont déposés :

- Tous les emballages plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes, films)
- Les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, barquettes aluminium)
- Les briques alimentaires
- Les petits cartons



Bon réflexe : il n'est pas nécessaire de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

Évitez également de les imbriquer les uns dans les autres.

Le bac gris ou noir : les déchets non recyclables

Ce bac accueille les déchets qui ne peuvent pas être recyclés :

- Restes alimentaires (hors compost)
- Mouchoirs, essuie-tout, couches, etc.
- Vaisselle cassée
- Déchets divers non valorisables



Les points d'apport volontaires, à proximité de votre domicile :

Le verre : bouteilles et pots sans couvercle

Les textiles : vêtements, chaussures

Les biodéchets : restes alimentaires tels que les épluchures, les restes alimentaires, le marc de café, les coquilles d'œufs, etc.



Directement en **déchèterie** : les encombrants et les déchets spéciaux tels que les piles, les peintures et les solvants.

Adopter les bons gestes, c'est contribuer, au quotidien, à un cadre de vie plus propre et plus respectueux de l'environnement !